



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 591 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 350 199 \$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 150 199 \$ INCLUANT, SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 7, DES COÛTS DIRECTS DE 1 780 656 \$, DES FRAIS DE FINANCEMENT DE 106 839 \$ ET DES TAXES NETTES DE 106 572 \$ ET L'UTILISATION DE SOLDES DISPONIBLES AU MONTANT DE 200 000 \$ PROVENANT DES EMPRUNTS CONTRACTÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT 573

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 1^{er} mars 2023, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 591 décrétant une dépense de 2 350 199 \$ et un emprunt n'excédant pas 2 150 299 \$ incluant, sous réserve de l'article 7, des coûts directs de 1 780 656 \$, des frais de financement de 106 839 \$ et des taxes nettes de 106 572 \$ et l'utilisation de soldes disponibles au montant de 200 000 \$ provenant des emprunts contractés en vertu du règlement 573.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 mai 2023.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 27^e jour du mois de juin 2023.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier